

Gouvernance économique: renforcement de la surveillance des positions budgétaires ainsi que de la surveillance et de la coordination des politiques économiques. "Paquet de six"

2010/0280(COD) - 17/05/2011

Le Conseil a pris note d'un **rapport de la présidence relatif à l'avancement des négociations avec le Parlement européen** sur un ensemble de propositions législatives en matière de gouvernance économique.

Prenant note des avis exprimés par les délégations, la présidence a demandé à l'ensemble des parties de continuer à adopter une attitude constructive et à faire preuve de la souplesse requise pour parvenir à un accord en juin comme l'a demandé le Conseil européen.

Les propositions visent à :

- **renforcer la gouvernance économique au sein de l'UE** – et plus particulièrement dans la zone euro – dans le cadre de la réaction de l'UE face aux problèmes mis en lumière par les turbulences qui ont touché récemment les marchés des dettes souveraines. Le Conseil a dégagé un accord sur une orientation générale en mars, ouvrant la voie aux négociations avec le Parlement ;
- **resserrer la discipline budgétaire dans les États membres et à élargir la surveillance de leurs politiques économiques**, mettant ainsi en œuvre les recommandations d'un groupe de travail présidé par M. Herman Van Rompuy, président du Conseil européen.

Cet ensemble de mesures comprend:

- [un projet de règlement](#) modifiant le règlement (CE) n° 1466/97 relatif à la surveillance et à la coordination des politiques budgétaires et économiques des États membres;
- [un projet de règlement](#) modifiant le règlement (CE) n° 1467/97 relatif à la procédure concernant les déficits excessifs;
- [un projet de règlement](#) sur la mise en œuvre de la surveillance budgétaire dans la zone euro;
- [un projet de règlement](#) sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques;
- [un projet de règlement](#) établissant des mesures d'exécution en vue de remédier aux déséquilibres macroéconomiques excessifs dans la zone euro;
- [un projet de directive](#) concernant les exigences applicables aux cadres budgétaires des États membres.

Quatre de ces propositions traitent de la **réforme du pacte de stabilité** et de croissance de l'UE visant à renforcer la surveillance des politiques budgétaires, en rajoutant des dispositions aux cadres budgétaires nationaux, et à appliquer avec plus de cohérence et à un stade plus précoce des mesures d'exécution à l'égard des États membres qui ne se conforment pas aux règles. Les deux autres propositions ciblent les **déséquilibres macroéconomiques** au sein de l'UE.